



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

19 juillet 2021 - URGENT

Des jeunes citoyennes européennes du programme #DiasporaVote! appellent à la vigilance sur la portée discriminatoire du projet de loi français contre le séparatisme.

7 jeunes femmes, vivant en France, en Belgique et en Angleterre engagées au sein du programme #DiasporaVote! répondent présentes à la campagne #HandsOffMyHijab.

CORPS DU COMMUNIQUÉ

Depuis quelques semaines, sept jeunes citoyennes engagées au sein du programme #DiasporaVote! prennent des initiatives dans leurs commissions respectives. Elles alertent leurs concitoyen.nes sur ce texte de loi qui met en péril les droits fondamentaux européens tels que "la diversité culturelle, religieuse et linguistique" et "la liberté de manifester sa religion en public ou en privé", énoncée dans l'Article 10 et l'Article 22 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE.

Le projet de loi, actuellement discuté en France à l'Assemblée Nationale, vise à donner à l'État davantage de moyens pour faire respecter les "*principes républicains*"¹, à travers des "*moyens d'agir contre ceux qui veulent déstabiliser*" la République.

C'est dans cette optique qu'elles travaillent avec des eurodéputés, ainsi que des acteurs internes tels que le *European Parliament Anti-Racism and Diversity Intergroup*, pour mettre en lumière l'aspect discriminatoire de cette loi et sur les discours inquiétants qu'elle alimente.

Malgré les modifications apportées par la commission spéciale chargée d'étudier ce projet de loi, ce dernier alimente toujours les discussions sur les scènes politique et publique allant jusqu'à parler de la neutralité des assesseurs dans les bureaux de vote. On constate que le discours cible une nouvelle fois les femmes et les minorités religieuses. Ces dispositions sont contraires aux principes de la Convention d'Istanbul, comme la discrimination à l'égard des

¹ <https://www.vie-publique.fr/loi/277621-loi-separatisme-respect-des-principes-de-la-republique>

femmes mentionnée dans l'article 4 de la Convention d'Istanbul ainsi que la liberté de conscience mentionnée dans l'article 10 de la Charte Fondamentale des Droits de l'Homme.

Au-delà des discriminations à l'échelle des citoyens, le projet de loi contre le séparatisme vise également la liberté d'association. En effet, des dispositions relatives à la liberté des associations, de leur financement ainsi qu'un contrôle renforcé de leurs membres, mettent à mal la liberté d'expression des citoyens en France. Ceci va aussi à l'encontre de l'article 10 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE mentionné plus haut.

Ce projet de loi, qui va être voté le 21 juillet par le Sénat avant son adoption définitive, s'inscrit dans la continuité d'une stigmatisation des minorités religieuses.

Conclusion : Alors que le projet de loi controversé risquerait de créer des fractures sociales, le travail effectué par ces jeunes européennes a permis de mettre en commun les différentes thématiques abordées au sein des commissions de *#DiasporaVote!* : *Education, Human Rights, Anti-racism, Gender Equality* et *Environment* pour lancer l'alerte sur les dérives législatives qui enfreignent le droit européen.

A PROPOS

#DiasporaVote! est une initiative visant à offrir une meilleure représentation et inclusion aux communautés racialisées de la diaspora vivant en Europe. Nous encourageons les jeunes et les non-jeunes des communautés racialisées de la diaspora à s'impliquer dans le développement des politiques de l'UE en les aidant à comprendre comment ces politiques façonnent leur vie quotidienne et en les stimulant à penser à des moyens d'améliorer la vie de la diaspora racialisée en Europe. Notre objectif étant que la diaspora racialisée soit plus active en politique et vote, nous soutenons les jeunes et les non-jeunes de la diaspora racialisée pour qu'ils fassent entendre la voix de leurs communautés locales auprès des décideurs de haut niveau.

CONTACT PRESSE : Leslie Mbarushimana - diasporavoteupdates@gmail.com